

INDEX EGALITE HOMMES FEMMES

Périmètre de l'étude :

- Objet : informations relatives aux indicateurs et niveau de résultat en matière d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes
- Périmètre : entreprise CRECHEO SAS
- Période : année 2024 (au titre des données de l'année 2023) prévues par l'article D.1142-5 du Code du travail.

L'index global est, selon la méthodologie recommandée par le Législateur, considéré comme non calculable dans son ensemble, en raison de la non-représentativité du nombre de salariés par sous-groupes.

Le calcul a été décliné par indicateurs comme suit :

- Indicateur écart de rémunérations : non calculable
- Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles : non calculable
- Indicateur écart de taux de promotions : non calculable
- Indicateur retour de congés maternité : 1
- Indicateur hautes rémunérations : 1

Fait et déclaré à Paris, le 08 février 2024